

# COMMUNE d'OUZOUER SUR TREZEE

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 29 Septembre 2016 à 19 h 00

Sous la présidence de M. Guy Massé, Maire

Absents excusés : Mme DEMBELE (Pouvoir à Mme BOURY), M. DUBOIS (Pouvoir à M. Massé), Mme CAILLAUT

Absent :

Secrétaire de séance : Mme Marie-Claude AUDIN

**Le Conseil Municipal :**

- **APPROUVE** à 12 voix pour et 2 voix contre le compte rendu de la séance du conseil municipal du 07 Avril 2016.
- **APPROUVE** à l'unanimité le compte rendu de la séance du conseil municipal du 30 Juin 2016.
- **APPROUVE** à l'unanimité la mise en compatibilité du POS valant PLU
- **APPROUVE** à l'unanimité, l'attribution de prix (dictionnaires) pour les élèves de CM2 partant en 6ème
- **DECIDE** à l'unanimité, d'apporter une participation financière à la classe de découverte organisée en Vendée pour les élèves de CM1/CM2
- **ACCORDE** à 13 voix pour et 1 abstention, une indemnité au Professeur des Ecoles accompagnant les élèves de CM1/CM2 lors de la classe de découverte en Vendée.
- **DECIDE** à l'unanimité, d'instaurer la redevance d'occupation provisoire du domaine public par GRDF
- **ACCORDE**, à l'unanimité, une subvention à l'Amicale des Sapeurs-pompiers pour les frais occasionnés par les festivités du 14 juillet.
- **FIXE**, à l'unanimité les prix du Concours des Maisons Fleuries 2016
- **SOLLICITE**, à l'unanimité, une aide à la voirie communale au titre de la redevance des mines de pétrole
- **Affaires diverses**

M. le Maire rappelle les dossiers de demandes d'aide suite aux sinistres subis par la Commune lors des inondations du printemps dernier

Il précise que l'assurance a pris en charge partiellement certains dossiers dont la clôture du camping

M. Mendak demande pourquoi la totalité des devis n'est pas remboursée, M. le Maire explique que de la vétusté est appliquée ainsi qu'une franchise de 10% inhérente au statut de catastrophe naturelle.

Mme Leclercq indique que 3 dossiers de demande d'aide ont été retenus à hauteur de 50% par la Région et qu'ils passeront en commission mi-octobre. Ces aides seront octroyées en fonction des autres indemnités qui seront accordées.

M. Massé indique que le remplacement du parquet de la salle polyvalente sera examiné en commission de travaux mais que le bois ne sera pas utilisé.

M. Gervais fait savoir que les travaux relatifs à la couverture du centre bourg par Orange se terminent et que le service devrait prochainement être opérationnel. Il ajoute que Free pourrait être disponible vers avril 2017.

Il rappelle le don de mobilier scolaire à l'Association Yalla Bismillah et précise que ce dernier est bien arrivé dans le Haut Atlas après un périple compliqué (5 jours en douane...). Les bénéficiaires sont très contents et font parts de leurs sincères remerciements, des photos transmises par mail en témoignent.

Il indique que lors de la dernière réunion du PLU, il a été demandé de diffuser les informations auprès des

administrés, qu'une réunion est prévue le 10 octobre à l'auditorium de Briare. M. le Maire précise que des ateliers thématiques seront organisés. Il indique que des réunions pourront être organisées au sein de la commune, le moment venu.

M. Gervais informe d'une prochaine réunion de la commission des travaux dont la date sera définie en fonction des disponibilités de ses membres. Il souhaiterait que chacun réfléchisse au problème des déjections canines, M. le Maire rappelle la possibilité de verbaliser car cela devient problématique, en particulier aux abords de l'église. Mme Meneau demande s'il pourrait être envisagé des sacs à crottes, M. Capy pense que non.

Mme Boury fait part des effectifs scolaires de cette rentrée qui se montent à 99 élèves alors que les prévisions n'étaient que de 88. Elle souligne la très bonne fréquentation des Temps d'Activité Périscolaire 85% et la complexité à organiser les groupes :

Les petites et moyennes sections de maternelles sont encadrées par les Atsem qui leur proposent des activités diverses

Les autres élèves bénéficient d'une séance d'activités musicales, de deux séances de théâtre, de séances de bricolage, l'intervenant étant malade, il a fallu pallier à son absence. M. Mendak demande s'il y a toujours du sport, il lui est répondu par l'affirmative avec Mme Boffin.

Mme Boury ajoute qu'un partenariat avec la société Approvision devrait permettre une économie d'environ 17% sur les achats d'alimentation destinés à la Cantine mais aussi un appui et des conseils à l'élaboration de menus équilibrés. La fréquentation de la cantine est meilleure en ce début d'année. M. Mendak précise qu'il vaut mieux un nutritionniste qu'un diététicien. M. le Maire précise que le budget de la cantine est sensiblement équivalent à celui de l'an passé et s'équilibre à 43 000 €

Mme Leclercq indique que le CCAS prépare le Noël des Anciens avec le choix pour les 162 bénéficiaires d'un colis ou de participer au repas offert le 11 Décembre prochain.

Elle donne des précisions sur le transport à la demande où un arrêt en centre-ville de Gien a été créé mais toujours pas à la maison de santé, pour le moment. Des dépliants sont disponibles en mairie. Des circuits existent pour Briare les mardis et vendredis, pour Gien les mercredis et samedis

Elle indique la moyenne fréquentation du camping au regard des inondations subies et souligne cependant une hausse des camping-cars, elle ajoute qu'il ne reste qu'une caravane bénéficiant du garage-mort, ce service ayant été supprimé. Elle ajoute que le camping a fait l'objet, en août, d'une visite pour son classement et que 98% des critères nécessaires à l'obtention de 2 étoiles ont été constatés. Ce classement devrait être confirmé sous peu par Atout France, habilité à le délivrer. M. Busch s'inquiète de la toiture de l'abri vélos, endommagée, M. Gervais précise qu'il est prévu des réparations. M. Busch s'inquiète de la présence de gens du voyage, M. Gervais répond qu'il n'y a que 2 caravanes et que ces personnes ne posent pas de problèmes.

M. le Maire précise que compte tenu des circonstances climatiques, un seul agent y a été recruté cet été avec l'appui de personnel municipal pour quelques week-ends.

Mme Boury fait savoir que des ordinateurs et un vidéo projecteur ont été acquis pour les élèves de primaire et qu'ils sont opérationnels.

Elle ajoute que le spectacle de Noël des élèves aura lieu le 16 décembre après-midi à la salle polyvalente.

M. Capy s'inquiète de la situation économique de la commune où il n'y a toujours pas de médecin, où la fermeture de plusieurs commerces semble s'annoncer sans repreneurs (pharmacie, boucherie...) Il ajoute que la commune devrait apporter des aides à l'installation de commerces et ajoute que la scierie a déménagé pour une autre commune. Il dit que les impôts locaux ont été augmentés davantage par la commune que ce qui avait été annoncé. M. Vercasson répond qu'il faut lire correctement sa feuille d'imposition et ne pas imputer à la commune, les augmentations initiées par les autres collectivités. M. le Maire rappelle que ce n'est pas par plaisir que les impôts ont été augmentés mais par l'obligation d'équilibrer le budget et qu'il s'agit de compenser partiellement les pertes de recettes des dotations, tout en maîtrisant les dépenses. M. le Maire indique, avec un avis d'imposition 2016, que l'augmentation de la part communale est exactement celle qui avait été annoncée lors du vote des taux d'imposition. M. Capy demande pourquoi ne pas verser une subvention à un jeune souhaitant s'installer, M. Vercasson répond qu'à ce jour, il n'y a pas de sollicitation. Mme Boury ajoute que, malheureusement, cette situation est aussi due au contexte global et que d'autres collectivités rencontrent les

mêmes difficultés.

M. Capy déplore le « Far West » entre les communes pour se piquer les entreprises et commerces.

M. Mendak rappelle qu'il a demandé à ce que les arbres en surplomb, Route de Garnus, puissent être élagués par leurs propriétaires afin de ne pas endommager les bâches des camions circulant sur cette voie. M. le Maire répond qu'il a contacté l'un des propriétaires, il ajoute qu'il va très rapidement demander l'exécution de ces élagages.

M. Mendak aimerait savoir pourquoi Ouzouer est la seule commune où les renards, très nombreux, ne peuvent être tirés par les lieutenants de louveterie, M. le Maire répond qu'il va se renseigner auprès des services habilités pour ces opérations mais qu'il n'a pas été saisi de demande dans ce domaine.

**Le Maire,**  
Guy Massé